

TRIMESTRIEL

N°12

BULLETIN

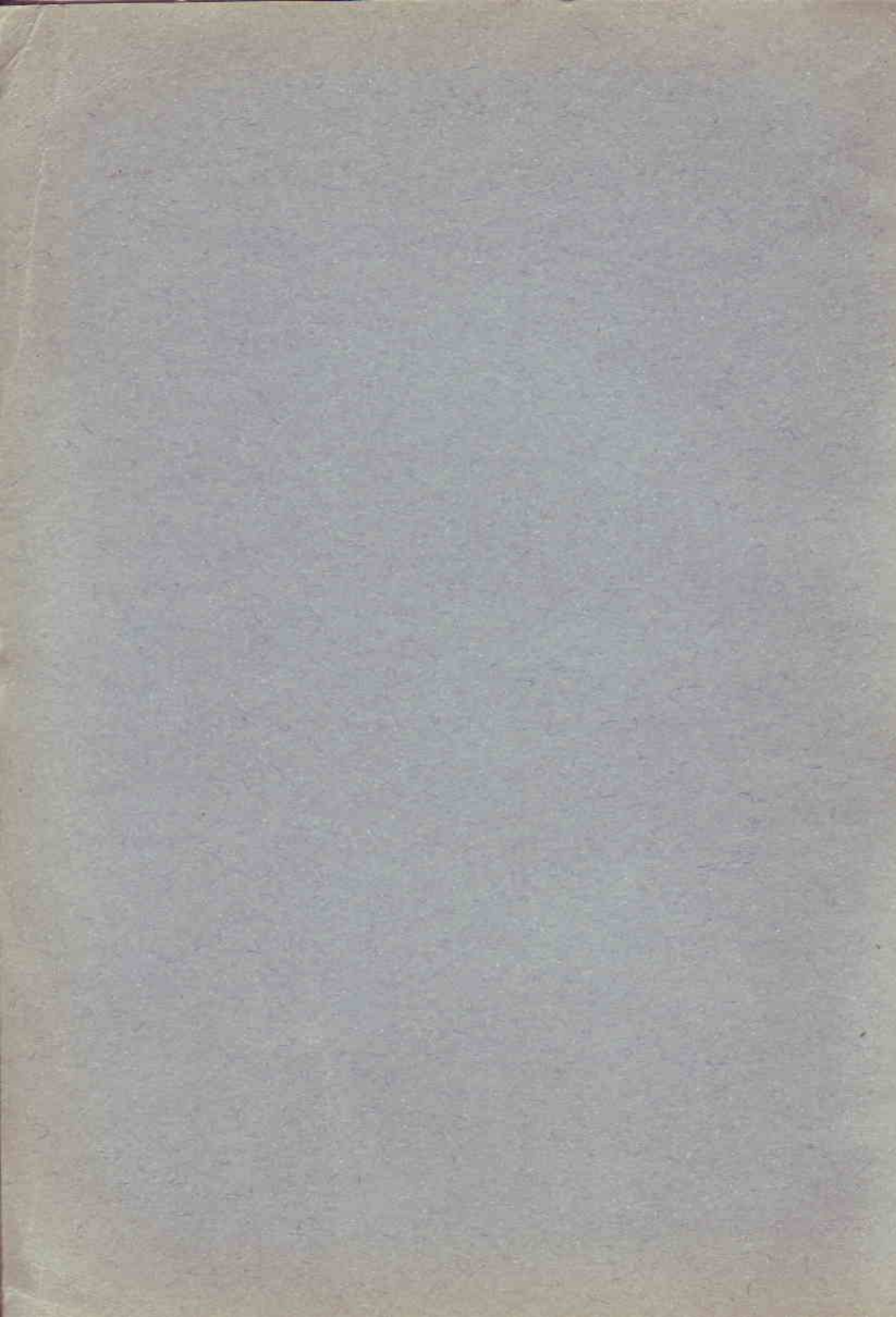
LA GAZETTE
*des Postiers
Philatélistes*



OCTOBRE

1906

3^{ème} ANNEE



LA GAZETTE

DES POSTIERS PHILATELISTES

Bulletin d'Information et de Documentation.

Bulletin trimestriel : 3^e année - N° 12 - Octobre 1976

Le numéro : 1 F 50 - Abonnement : 5 F.

*
* * *

POSTIERS PHILATELISTES : Association déclarée sous
N° 52748 (loi de 1901).

Président fondateur : M. ROUSSOT †.

Bureau national :

Président : M. GAYOUX.

Vice-Présidents : MM. GLEIZES et SOUCHON.

Secrétaire : M. CHOPINEAU, Receveur P.T.T.
78320 LE MESNIL-SAINT-DENIS.

Secrétaire Adjoint : Mme VERGNAUD.

Trésorier : M. LIFLARD, 47, avenue du Président-Wilson,
94340 JOINVILLE-LE-PONT.

Trésorier Adjoint : M. CHAPELLE.

Service des Echanges : M. OLIVE, 79, avenue Philippe-Auguste,
75011 PARIS (C.C.P. Paris 9281-73).

Service de la Marcophilie : M. VEZIES, 3/211, place de la Gare,
91130 RIS-ORANGIS
(C.C.P. Paris 1864).

Service des Nouveautés : M. DALLOZ, B.P. n° 1,
77350 LE MEE-SUR-SEINE
(C.C.P. Paris 12 398 25).

Bibliothèque : M. BUISSET, 6, impasse Agnès-Sorel,
94130 NOGENT-SUR-MARNE.

SOMMAIRE

	Pages
COMMUNIQUES, ANNONCES, ABONNEMENTS	3
LES FLAMMES D'OBLITERATION	4 à 6
HISTOIRE DE LA POSTE	9 à 13
NOS SERVICES AMBULANTS	14 à 17
L'AUTOMATION	18 à 20

ABONNEMENT AUX REVUES PHILATELIQUES

Voici les conditions qui nous sont consenties par les éditeurs :

- L'ECHO DE LA TIMBROLOGIE
- LE MONDE DES PHILATELISTES
France : 34 F par an au lieu de 45 F.
Etranger : 45 F par an au lieu de 59 F.
- L'ECHANGISTE UNIVERSEL
28 F par an au lieu de 35 F.
- PHILATELIE
30 F par an si nous avons plus de 10 abonnés
35 F pour moins de 10 abonnés

Les demandes d'abonnement accompagnées de leur montant doivent être adressées au trésorier : M. Michel LIFLARD, 47, avenue du Président-Wilson, 94340 JOINVILLE-LE-PONT et les chèques rédigés au nom des POSTIERS PHILATELISTES, C.C.P. n° 8841-11 PARIS.

COMMUNIQUE

Compte tenu de l'augmentation des tarifs postaux et de la papeterie d'une part, de la diminution du nombre des abonnés à ces souvenirs d'autre part, les oblitérations temporaires et premier jour sur enveloppes ordinaires, ainsi que les flammes, sont désormais débitées 0,35 F + le timbre.

G. VEZIES.

ANNONCES

- A vendre année complète Document Philatélique du Musée Postal 1974.
 - Recherche 3 correspondants :
 - a) Israël et timbres Palestine.
 - b) Entiers postaux.
 - c) Marques postales des agences postales navales.
 - Recherche enveloppes de grève octobre-novembre 74 acheminées par les Chambres de Commerce. Possibilité échange.
 - Echange roulette fictifs H rouge contre Palissy non courants (ni bleus ni gris) ou contre timbres des centres d'instruction.
- Pour ces annonces, contacter M. BAUBAN, bureau de poste de Pantin Principal.

LES FLAMMES D'OBLITÉRATIONS ILLUSTRÉES ET ORDINAIRES "MAXIMUMS"

Les flammes sont classées en deux types :

- type A : flamme à droite ;
- type B : flamme à gauche.

Les numéros indiqués sont ceux du catalogue Yvert et Tellier (Tome I - France)

I — LES FLAMMES ILLUSTRÉES « MAXIMUMS »

- STRASBOURG-KOENIGSHOFFEN (67) Bas-Rhin
Foire européenne, type B, n° 443.
- MOLSHEIM (67) Bas-Rhin
Cité des Cigognes, type B, n° 1755.
- CHATILLON-SUR-SEINE (21) Côte-d'Or
Trésor de Vix, type B, n° 1478.
- GRETZ-ARMAINVILLIERS (77) Seine-et-Marne
Berceau de l'aviation, type A, n° 42 AV -- 1746.
- NANCY-Gare (54) Meurthe-et-Moselle
Base aérienne 136, type B, n° 30 AV.
- CHATENAY-MALABRY (92) Hauts-de-Seine
Maison Chateaubriand, type A, n° 816
- DIJON-Gare (21) Côte-d'Or
Exposition philatélique, type A, n° 1403.
- STRASBOURG R.P. (67) Bas-Rhin
Conférence européenne, type A, n° 1792.
- TOURS-Gare (37) Indre-et-Loire
Fêtes musicales, type A, n° 1550.
- BAGNEUX (92) Hauts-de-Seine
Festival d'échecs, type A, n° 1800-1480.
- LE MANS-Gare (72) Sarthe
24 heures du Mans, type A, n° 1761.
- NOISY-LE-GRAND (93) Seine-Saint-Denis
Jumelage européen, type A, n° 1715.
- MONTPELLIER Centralisateur (34) Hérault
Chimie organique, type B, n° 1803.
- POSTE AUX ARMÉES
2^e Régiment de Cuirassiers, type A, n° 1671.
- AMPLEPUIS (69) Rhône
Circuits pédestres, type A, n° 1723.
- SAINT-DIZIER Principal (52) Haute-Marne
Musée de l'automobile, type A, n° 1761.

- ANGERS R.P. (49) Maine-et-Loire
Société Philatélique Anjou, type A, n° 1783.
- NOTRE-DAME de Gravenchon (76) Seine-Maritime
Jumelage européen, type A, n° 1637.
- SENS (89) Yonne
Jumelage européen, type A, n° 1638.
- MAZAMET (81) Tarn
Festival de musique, type A, n° 1785.
- HERICOURT (70) Haute-Saône
Exposition voitures, type A, n° 1761.
- BRUNOY (91) Essonne
Anniversaire mort de Talma, type A, n° 1303.
- SAINT-QUENTIN Pal (02) Aisne
Exposition philatélique, « L'homme dans l'Espace », type A,
n° 1422 et 1635.
- BOURG-EN-BRESSE (01) Ain
Prieuré de Brou, timbre Croix-Rouge Noël, type A, n° 1582.
- LIMOGES Hôtel de Ville (87) Haute-Vienne
Course de côte, type A, n° 1761.
- SAVERNE (67) Bas-Rhin
Télégraphe Chappe, type B, n° 844
- ETRECHY (91) Essonne
12 heures de marche, type A, n° 1723.
- COLMAR (68) Haut-Rhin
Ville d'art, type B, n° 1798.
- TOULON-Naval (83) Var
Revue navale, type A, n° 1615.
- LESQUIN (59) Nord
Villes jumelées, type A, n° 1556-1557.

II — FLAMMES ORDINAIRES « MAXIMUMS »

- VINCENNES Pal (94), Val-de-Marne
Exposition philatélique, type A, n° 1749.
- CABOURG (14) Calvados
Floralies, type A, n° 1597-1528.
- METZ R.P. (57) Moselle
Exposition ferroviaire, type A, n° 339-340-1802.
- ROSTRENEN (22) Côtes-du-Nord
Exposition agricole, type A, n° 1778.
- ABBEVILLE (80) Somme
Concours agricole, type A, n° 1778.
- SAINT-POL-SUR-MER (59) Nord
Festival de musique, type A, n° 1473.
- BOURGES R.P. (18) Cher
Festival de l'air, type A, n° 1751.

- - CALAIS Pal (62) Pas-de-Calais
Exposition philatélique, type A.
- MAURS (15) Cantal
Course cycliste, type A, n° 1724.
- DOULLENS (80) Somme
Festival de Musique, type A, n°s 1444-1371.
- SAVERNE (67) Bas-Rhin
Don du sang, exposition, type A, n° 1716.
- BOULOGNE-SUR-MER (62) Pas-de-Calais
Fête du poisson, type A, n°s 1503-1693
- BANYULS-SUR-MER (66) Pyrénées-Orientales
Musique en Roussillon, type A, n° 1261.
- NICE Centre de tri (06) Alpes-Maritimes
Journée mondiale des lépreux, type A, n°s 1062-1677.

P. SOUCHON, Lyon.



COMMUNIQUE

A l'occasion de la réunion de l'Association philatélique de ROANNE, les 11 et 12 décembre 1976, seront émis 2 Entiers postaux sur enveloppe — repiquage de JUVAROUEN — au prix de 4 F pièce.

Pour les commandes s'adresser à M. MARTEAU, receveur des P.T.T., 42210 MONTROND-LES-BAINS — C.C.P. 702-80 Lyon.



CERES

DISTRIBUTEUR

HAWID

LA POCHETTE **HAWID** est la découverte la plus sensationnelle en Philatélie

NOUVELLE PRESENTATION

EMBALLAGE PLASTIQUE SOUS VIDE

HAWID		CERES	
EMBALLAGE BLEU			
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 POCHETTES			
Ref.	Type		
P 1 20 - 24	SEMEUSE	1,50	
P 2 20 - 26	BLASON AUCH		
P 3 22 - 26	JACQUIART		
P 4 23 - 26	DULAC		

HAWID		CERES	
EMBALLAGE BLEU			
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 BANDES			
Ref.			
B 1 210 - 24	B 5 210 - 30	10,00	
B 2 210 - 26	B 6 210 - 31		
B 3 210 - 27	B 7 210 - 32		
B 4 210 - 29	B 8 210 - 33		

HAWID		CERES	
EMBALLAGE ROUGE			
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 POCHETTES			
Ref.	Type		
P 5 24 - 40	MERSON Haut.	2,20	
P 6 40 - 24	MERSON Larg.		
P 7 26 - 40	COMMEM. Haut.		
P 8 40 - 26	COMMEM. Larg.		

HAWID		CERES	
EMBALLAGE ROUGE			
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 BANDES			
Ref.			
B 9 210 - 36	B 13 210 - 44	13,00	
B 10 210 - 39	B 14 210 - 48		
B 11 210 - 40	B 15 210 - 53		
B 12 210 - 41	B 16 210 - 55		

HAWID		CERES	
EMBALLAGE VERT			
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 POCHETTES			
Ref.	Type		
P 9 32 - 53	SPATIAL Haut.	3,80	
P 10 53 - 32	SPATIAL Larg.		
P 13 41 - 53	TABLEAU Haut.		
P 14 53 - 41	TABLEAU Larg.		

HAWID		CERES	
EMBALLAGE VERT			
PRIX DE VENTE DU PAQUET DE 25 BANDES			
Ref.			
B 17 210 - 64		18,00	
B 18 210 - 70			

AUTRES FORMATS PAR PAQUETS DE 25 POCHETTES

P 11 32 - 55	PEIQI Haut.	3,80	P 22 30 - 40	haut. - Nations-Unies	2,20
P 12 55 - 32	PEIQI Larg.	3,80	P 23 40 - 30	larg. - Nations-Unies	2,20
P 15 53 - 64	BLOC PHILATEC	7,50	P 24 30 - 41	haut. - Nations-Unies	3,20
	L'unité	0,75	P 25 41 - 30	larg. - Nations-Unies	3,20
P 16 130 - 32	Triptyque Sat. A.I.		P 26 26 - 32	haut. - Monaco	1,90
	Diamant	9,00	P 27 32 - 26	larg. - Monaco	1,90
	L'unité	0,90	P 28 31 - 40	haut. - Monaco	3,20
P 17 130 - 41	Bande PHILATEC	9,00	P 29 40 - 31	larg. - Monaco	3,20
	L'unité	0,90	P 30 31 - 53	haut. - Monaco	3,80
P 18 26 - 36	haut. - Nations-Unies	2,20	P 31 53 - 31	larg. - Monaco	3,80
P 19 36 - 26	larg. - Nations-Unies	2,20	P 32 40 - 40	Ralliv. - Monaco	4,00
P 20 27 - 40	haut. - Nations-Unies	2,20	P 33 48 - 53	haut. TAB. ARPHILA.	4,50
P 21 40 - 27	larg. - Nations-Unies	2,20	P 34 53 - 48	larg. TAB. ARPHILA.	4,50

AUTRES FORMATS PAR PAQUET DE 10 BANDES OU BLOCS

B 19 148 - 105	Pour blocs et cartes maximum	les 10	8,50	l'unité	1,50
B 20 165 - 95	Pour enveloppes 1 ^{er} jour	les 10	8,50	l'unité	1,50
B 21 185 - 95	Pour bloc spécial G de la Tour	les 10	10,00	l'unité	1,80
B 22 210 - 170	Pour divers blocs	les 10	15,00	l'unité	2,50
B 23 82 - 106	Tableaux (Bloc de quatre)	les 10	5,50	l'unité	0,90
B 24 106 - 82	Tableaux (Bloc de quatre)	les 10	5,50	l'unité	0,90
B 25 129 - 159	Blocs divers	les 10	10,00	l'unité	1,80
B 26 159 - 129	Blocs divers	les 10	10,00	l'unité	1,80
B 27 139 - 109	Bloc Strasbourg	les 10	8,50	l'unité	1,50
B 28 160 - 120	Blocs divers	les 10	10,00	l'unité	1,80
B 29 220 - 140	Bloc « Paris »	les 10	15,00	l'unité	2,50
B 30 146 - 149	Bloc de 4 - Philatec - fusée	les 10	10,00	l'unité	1,80
B 31 150 - 220	Bloc Pexip	les 10	18,00	l'unité	2,80

COLLE spéciale pour HAWID, extra ! le tube 3,50

LA TROUSSE HAWID-ASSORTIMENT. Prix spécial 12,50

Adressez vos commandes aux Services Marcophilie.

**CE QUE NOUS APPORTONS
AUX COLLECTIONNEURS
LEUR EST INDISPENSABLE**

TOUT POUR LA PROTECTION
ET LA MISE EN VALEUR
DE TOUTES LES COLLECTIONS



**LE PLUS GRAND CHOIX
EN FRANCE
DE MATERIEL
PHILATELIQUE
ET NUMISMATIQUE**

Catalogue gratuit sur demande

EDITIONS IMAGE DOCUMENT

5, rue Saint-Romain, 75006 PARIS

Tél. : 222-39-22. - 222-94-26

Métro : « Vaneau » et « Duroc »

Adresse postale : B.P. 125 - 75 262 Paris Cedex 06

HISTOIRE DE LA POSTE, DES MARQUES POSTALES AUX PREMIERS TIMBRES FRANÇAIS

(Suite de l'article commencé dans le n° 11)

FONCTIONNEMENT D'UN BUREAU DE POSTE (milieu XVIII)

A la tête se trouve 1 directeur commissionné et appointé par le Fermier Général : il fournit une caution ; il remplit le rôle de caissier et à ce titre il s'engage à tenir soigneusement ses comptes et à faire des versements ponctuels au caissier du bureau général à Paris ; il est gestionnaire, responsable de la bonne marche de son bureau.

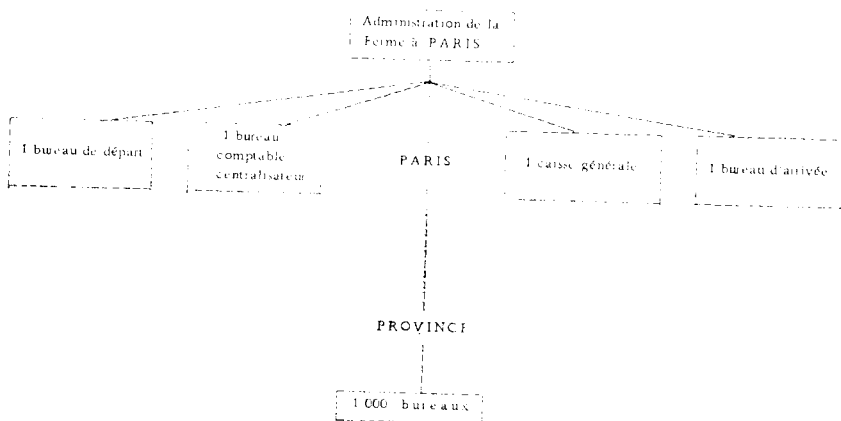
Dans les petits bureaux, le directeur est aussi facteur. Dans les bureaux de moyenne importance on trouve un directeur, un commis et des facteurs. Dans les grands bureaux, le directeur est aidé par plusieurs commis et des facteurs.

Dans 8 grands bureaux, il y a un contrôleur, agent direct de la ferme non subordonné au Directeur. Son rôle consiste à veiller à la bonne marche des services dans la circonscription dont il a la charge.

ORGANISATION DU SERVICE DEPART

Les correspondances sont frappées au guichet de la marque de départ propre au bureau, puis taxées — chiffre manuscrit exprimé en sols au recto dans le cas de port dû, au verso si le port est payé d'avance. Les lettres enliassées sont acheminées sous forme de dépêches avec feuilles d'avis. La feuille d'avis est une pièce comptable : elle mentionne les taxes des lettres comprises dans la dépêche, ainsi que les déboursés (lettres non distribuées et réexpédiées). Le double des feuilles d'avis est envoyé à Paris au service de la comptabilité du bureau central.

ORGANISATION SCHEMATIQUE DES POSTES... MILIEU XVIII. SIECLE



A l'arrivée des dépêches on procède à l'ouverture et au tri, puis à la distribution des lettres en port dû et en port payé.

Les lettres en port payé sont accompagnées du montant du port en espèces. Cette procédure durera jusqu'en 1783. Après cette date, il est tenu des états journaliers. La recette est mentionnée sur la feuille d'avis. Toute la menue monnaie est enfermée dans de petits morceaux de papier curieusement baptisés « papillotes » par les postiers. Parfois la papillote est fixée à la lettre avec de la cire à cacheter. Les comptes sont totalisés tous les mois. Un arrêté de comptes est transmis à Paris tous les trimestres (comptes de quartier). Les comptes de quartier sont repris tous les ans dans un arrêté de compte annuel.

Les tarifs sont toujours calculés proportionnellement à la distance à parcourir. Deux changements ont eu lieu du début XVIII^e siècle à la Révolution. En 1703, le port d'une lettre simple est égal à 3 sols jusqu'à 20 lieues.

Ce n'est que 56 ans plus tard (on était alors moins pressé que de nos jours) qu'une déclaration du Roi du 8 juillet 1759 décida « une nouvelle augmentation du tarif des lettres » motivée par « la nécessité de pourvoir aux besoins de l'Etat » et aussi par le fait que le tarif postal était resté le même depuis 1703 « malgré l'augmentation des prix des denrées, des dépenses d'exploitation et malgré l'augmentation numéraire des espèces ». La déclaration ajoutait que le relèvement prévu serait « encore au-dessous de l'augmentation numéraire de manière que les ports des lettres continueront de coûter moins intrinsèquement qu'en 1703 », ce qui essayait, en termes élégants, de prouver que l'usager paierait moins cher en dépensant plus, ce qui nous a été expliqué bien souvent au cours du dernier demi-siècle.

C'est tout de même une remarquable stabilité.

En règle générale, le port est payé à l'arrivée. Dans ce cas, la lettre côté adresse reçoit au guichet une empreinte de la griffe horizontale du bureau de départ puis l'indication manuscrite de la somme à percevoir exprimée en sols. Il s'agit bien de la lettre et non de l'enveloppe : cette dernière n'existe pas encore dans le commerce (il faut attendre la fin du XIX^e siècle). Quelquefois la date de dépôt manuscrite figure côté adresse. Plus fréquemment on remarque la date d'arrivée manuscrite ainsi que la date d'envoi de la correspondance-réponse au verso de la correspondance. La griffe horizontale appelée marque postale par les philatélistes, a subi au cours des âges des transformations suivant le progrès technique. Il n'était pas question pour le messager du Moyen Age, ne sachant ni lire ni écrire, d'indiquer le lieu d'origine : l'expéditeur se contentait d'exprimer le prix du port au moyen de barres tracées à la plume sur la lettre (exemple : 3 barres 3 sols). Le messager comptait les barres et réclamait le prix au destinataire.

Cette procédure sommaire devient insuffisante lorsque la poste fut mise officiellement au service des particuliers. L'Administration insiste fréquemment auprès de ses bureaux pour rendre effective l'indication manuscrite du bureau départ (indication souvent omise par négligence).

Puis, avec l'apparition des tarifs officiels et pour permettre la vérification du port à l'arrivée ou en transit, il s'avère indispensable de porter obligatoirement la marque de départ (fin XVII^e siècle). Le développement du trafic oblige progressivement les Directeurs à doter leurs bureaux de griffes en bois puis en métal (première en 1695). Ces griffes de fabrication artisanale s'usaient rapidement et étaient fréquemment remplacées pas toujours suivant le même modèle, aux frais du Directeur. Il s'en suit une grande diversité de marques postales, même pour un seul bureau. On trouve par exemple 38 types différents pour NANCY, 25 pour METZ, 6 pour EPINAL et 7 pour BAR-LE-DUC.

Certaines marques portent l'empreinte de la grâce élégante du siècle. BORDEAUX : lettre B surmontée d'une fleur de lys ; PARIS : lettre P coiffée d'une couronne royale.

COMMENT DISTINGUER LES CORRESPONDANCES EN PORT PAYE PAR L'EXPEDITEUR DES CORRESPONDANCES EN PORT DU ?

L'usage du port payé est surtout réservé aux lettres adressées aux magistrats, notaires, hommes de loi qui refusent d'acquitter les taxes. La règle générale est le port dû. Le bon sens populaire pense que l'Administration est plus intéressée à trouver le destinataire pour encaisser le port lorsqu'il n'est pas payé au départ. Quoi qu'il en soit, les marques de port payé sont rares. Certains bureaux les différencient des marques en port dû par LA FORME de la griffe.

D'une manière générale, le port est indiqué au VERSO à la plume alors qu'habituellement le PORT DU est inscrit au RECTO. On trouve parfois la mention « FRANC » au lieu de « PORT PAYE » (manuscrite ou imprimée).

On relève encore d'autres indications sur les lettres du XVIII^e siècle « TROP TAXE » : mention obligatoire pour les lettres trop taxées à retourner pour rectification ou « DOIT ETRE FRANCHE » dans le cas d'une lettre taxée à tort parce que adressée à une personne ayant la franchise.

PARTICULARITE REMARQUABLE.

Dans ces deux cas les correspondances ne sont pas distribuables : elles font retour à l'expéditeur. Le Directeur n'a en effet pas le droit de redresser une taxe en plus ou en moins : il ne doit percevoir que le prix indiqué sur la lettre.

Telle est brossée à grands traits l'organisation postale à la veille de la Révolution.

Cette dernière apporte des changements : d'abord dans les structures. La Poste devient une Administration d'Etat ; ensuite dans la forme des marques. La Constituante, par décrets de janvier et février 1790, crée 83 départements. Suite à ce remodelage du pays, l'Administration

des Postes décide d'adjindre à la marque le n° minéralogique du département (par exemple : 52 NANCY — département Meurthe). Avec la terreur les noms de certains bureaux changent d'appellation. Dans leur zèle à supprimer ce qu'ils qualifiaient de « restes hideux du cy-devant faste féodal », nos pères se sont attaqués aux dénominations géographiques : ils ont cru qu'un décret de la Convention pourrait faire disparaître un nom ou une partie d'un nom qui avait ses racines dans le passé le plus lointain d'une localité. L'échec fut complet : néanmoins, les tentatives faites ont laissé des traces qui intéressent au plus haut point les amateurs d'estampilles. Voici, extraits d'une liste, quelques noms de localités qui ont été débaptisés durant la période révolutionnaire :

BAR-LE-DUC : Bar-sur-Ornain — BOURG-LA-REINE : Bourg-l'Egalité — LYON : ville affranchie — FONTENAY-LE-COMTE : Fontenay-le-Peuple — NEUFCHATEAU : Mouzon-Meuse.

La Révolution terminée fait place à l'Empire. NAPOLEON n'apporte rien de nouveau à la Poste : elle vit sur son passé jusqu'à la naissance des premiers chemins de fer (1837) PARIS-SAINT-GERMAIN. Alors commence la grande révolution postale du XIX^e siècle. Nous assistons au déclin d'une vieille institution. L'antique poste aux chevaux jette ses derniers feux. La dernière ne disparaîtra toutefois qu'en 1873. Le chemin de fer assure la relève. La première création du service ambulancier date de 1844. Des mutations interviennent également dans les domaines de la manutention et de l'outillage, conséquences des progrès de l'industrialisation du pays. Ainsi apparaissent les premiers cachets à date métalliques. Jusqu'alors la date de départ ne figurait qu'exceptionnellement sur les lettres et sous forme manuscrite.

Ces cachets (voir en annexe) remplacent dans les grands bureaux les marques horizontales. Les petits bureaux employèrent les cachets d'un type différent (voir en annexe).

LES REFORMES CONCERNENT EGALEMENT LES TARIFS POSTAUX. Vers 1830, des économistes et des journalistes épris de progrès social s'intéressent à tous les perfectionnements estimés nécessaires dans les Postes, rouage essentiel de la vie moderne. Ils réclament dans leurs campagnes une réduction radicale du prix de l'affranchissement des lettres et la substitution de l'unité de taxe aux taxes compliquées en vigueur et variables à l'infini selon le poids et la distance. Dans le même esprit, ils préconisent le paiement préalable du port, concrétisé par une vignette d'affranchissement collée sur la lettre. La question est soulevée pour la première fois devant le Parlement en 1839 puis les années suivantes à l'occasion de la discussion de la loi de finances. L'opposition du Ministre des Finances est tenace. Il craint qu'en abaissant les tarifs et surtout en créant une taxe unique, il s'en suive une diminution considérable des recettes. Les réformateurs soutiennent que les taxes postales sont trop élevées pour le service rendu. Certains les assimilent à l'impôt et la répartition de cet impôt est particulièrement injuste puisqu'elle frappe inégalement les Français. Pour écrire à PARIS l'habitant de ROUEN paie 0,40, de LYON 0,80, de MARSEILLE 1,10.

Les arguments des réformateurs mettent en lumière les inconvénients de l'ancien système :

— perte de temps pour l'usager : l'envoi d'une lettre l'oblige à se rendre à la poste où il attend longtemps ;

— perte de temps pour l'Administration : chaque lettre est réceptionnée au guichet, pesée, marquée : le barème doit être consulté, le port calculé puis marqué. Dans le cas du port payé il y a encaissement et éventuellement décaissement de monnaie ;

— source d'erreurs pour l'Administration : dans le fouillis de taxes perçues au départ, acquittées à l'arrivée ou non payées du tout, il y a inévitablement de multiples erreurs. Les contrôles de comptes sont illusoire. Les comptables se vérifient mutuellement les droits perçus ou à percevoir, il est aisé de dissimuler des taxes : par exemple, un comparse peu scrupuleux donne décharge de taxes non perçues.

Le remède à tous ces inconvénients est le timbre poste : il reste à l'inventer. Comment ? La lumière nous vient d'ANGLETERRE.

Des projets dorment dans les dossiers du Post Office. Le Postmaster d'alors, ROWLAND HILL, clairvoyant et énergique, prend des initiatives. Après avoir écarté pour des raisons pratiques l'enveloppe timbrée qui serait vendue à la poste, il met au concours le projet d'un timbre-poste. Ce concours est doté de prix importants (500 £). Le sujet retenu est un timbre de couleur noire à l'effigie de la Reine Victoria (1 penny). Ainsi, dès 1840, la réforme est faite en GRANDE-BRETAGNE :

- la taxe est uniformément fixée à 1 penny ;
- le timbre-poste est créé.

Le mérite de ROWLAND HILL a été non pas d'inventer le timbre-poste, mais d'en découvrir le principe dans les projets présentés ou suggérés par d'autres personnes.

En FRANCE, il faut attendre la Révolution de 1848 et l'avènement de la II^e République pour connaître le premier timbre (ETIENNE ARAGO est ministre des Postes). Le décret du 24 août 1848 crée à compter du 1^{er} janvier 1849 un TARIF UNIFORME pour tout le territoire A 20 CEN-TIMES et fixe le POIDS de la lettre à 7,5 g. En outre, l'Administration des Postes est autorisée à vendre au prix de 20 centimes, 40 centimes, 1 franc, des TIMBRES ou CACHETS dont l'apposition sur une lettre suffira pour en opérer l'affranchissement.

On trouvera ci-après les dates d'émission des premiers timbres dans quelques pays :

- 1840 : GRANDE-BRETAGNE.
- 1843 : Cantons de ZURICH et GENEVE.
- 1843 : BRESIL.
- 1847 : ETATS-UNIS.
- 1^{er} janvier 1849 : FRANCE.
- 1^{er} juillet 1849 : BELGIQUE.

Les premiers timbres sont non dentelés.

(A suivre)

M. GRANDJEAN.

NOS SERVICES AMBULANTS DE 1925 A NOS JOURS (suite)

LIGNES DE L'EST

Le deuxième chapitre consacré aux ambulants des lignes de l'Est est un peu plus complexe que pour les autres réseaux.

En effet, ces régions ayant été bien des fois dévastées, ont changé à plusieurs moments de régime et la période 14-18 se terminant de nombreux agents ont regagné leur emploi, les ambulants ayant repris leur service mais changé par contre de Direction. Toutefois restaient en place certains services étrangers, exemple Bâle à Luxembourg 1^o et 2^o sur lesquels nous ne possédons que très peu de renseignements, car la grande majorité de leurs effectifs était constituée par du personnel allemand.

Je laisse aux spécialistes d'Alsace-Lorraine le soin de les compléter ou de nous renseigner.

1^{re} PARTIE : PERIODE 1925-1939

A. -- Services de jour

Tous ces services sont munis de leur timbre à date et de la griffe horizontale au type III des Ambulants de nuit.

Services et Brigades	Attribution tri	Parcours des brigades des véhicules		N° Pothion
Bâle à Paris 1 ^o ABCD	Paris passe Paris Banlieue Route	Saint-Louis à Paris	Bâle à Paris	680
Paris à Bâle 1 ^o ABCD	Haut-Rhin Etranger	Paris à Saint-Louis	Paris à Bâle	680
Belfort à Paris 1 ^o EFGH	Paris passe Paris Banlieue Route	Mulhouse à Paris	Mulhouse à Paris	702
Paris à Belfort 1 ^o EFGH	Haute-Saône Territoire Belfort	Paris à Mulhouse	Paris à Mulhouse	702
Château-Thierry à Paris AB	Paris passe Paris Banlieue	Chât.-Thierry à Paris	Chât.-Thierry à Paris	896
à Château-Thierry AB	Seine-et-Marne (Expt)	Paris à Chât.-Thierry	Paris à Chât.-Thierry	896
Dijon à Nancy 1 ^o ABC ou EFG	Aisne Route	Dijon à Nancy	Dijon à Nancy	953

Nancy à Dijon 1°	Route	Nancy à Dijon	Nancy à Dijon	953
Epernay à Paris AB	Paris passe Paris	Châlons-s-M. à Paris	Châlons-s-M. à Paris	969
Paris à Epernay AB	Route et banlieue Marne	Paris à Châlons-s-M.	Paris à Châlons-s-M.	969
Givet à Paris 1° AB	Paris passe Paris	Charleville à Paris	Charleville à Paris	1004
Paris à Givet 1° AB	Route Banlieue Ardennes	Paris à Charleville	Paris à Charleville	1004
Langres à Paris AB	Paris passe Paris	Langres à Paris	Langres à Paris	1046
Paris à Langres AB	Route Banlieue Haute-Marne	Paris à Langres	Paris à Langres	1046
Longuyon à Nancy 1° EF	Aube Route	à Longuyon à Nancy	à Longuyon à Nancy	1080
Nancy à Longuyon 1° EF	Route	Nancy à Longuyon	Nancy à Longuyon	1080
Metz à Paris 1° EFGH	Paris passe Paris	Strasbourg à Paris	Kehl à Paris	1182
Paris à Metz 1° EFGH	Route Banlieue Moselle, Sarre	Paris à Strasbourg	Paris à Kehl	1182
Paris à Strasbourg 1°	Etranger, Meuse, Meurthe-et-Moselle	Paris à Strasbourg	Paris à Strasbourg	1302
Strasbourg à Paris 1°	Meuse, Vosges, Bas-Rhin Etranger	Strasbourg à Paris	Strasbourg à Paris	1302

B. — Services de nuit

Tous ces services sont munis de leurs timbres à date et griffes horizontales au type III des ambulants de nuit.

Bâle à Luxembourg 2° ABCD	Route	Bâle ou Mulhouse à ?	Bâle à Thionville ou Calais	673
Luxembourg à Bâle 2° ABCD	Route	? à Mulhouse ou Bâle	Thionville ou Calais à Bâle	673
Bâle à Paris 2° ABCD	Paris passe Paris	Bâle à Paris	Bâle à Paris	682
Paris à Bâle 2° ABCD	Route Banlieue Territoire Belfort Ht-Rhin, Etranger	Paris à Bâle	Paris à Bâle	682
Bar-le-Duc à Paris ABC	Paris passe Paris	Nancy à Paris	Strasbourg à Paris	689
Paris à Bar-le-Duc ABC	Route Banlieue	Paris à Nancy	Paris à Strasbourg	689
Belfort à Dijon AB	Après le départ du train poste Marne, Bas-Rhin	Belfort à Dijon	Belfort à Dijon	697
Dijon à Belfort AB	Route	Dijon à Belfort	Dijon à Belfort	697
Belfort à Paris 2° ABCD	Route	Mulhouse à Paris	Mulhouse à Paris	707

Paris à Belfort 2° ABCD	Haute-Marne Haute-Saône Route	Paris à Mulhouse Dijon à Nancy	Paris à Mulhouse Dijon à Nancy	707
Dijon à Nancy 2° ABC ou EFG				954
Nancy à Dijon 2° ABC ou EFG	Route et Sud-Est en relation à Dijon avec le train poste Paris à Lyon	Nancy à Dijon	Nancy à Dijon	954
Epinal à Paris ABCD	Route et Paris	Epinal à Paris	Epinal à Paris	971
Paris à Epinal ABCD	Vosges	Paris à Epinal	Paris à Epinal ou Nancy suivant époque	971
Givet à Paris 2° ABCD	Paris passe Paris Banlieue Route	Charleville à Paris	Charleville à Paris	1005
Paris à Givet 2° ABCD	Ardennes et except. de l'Aisne	Paris à Charleville	Paris à Charleville	1005
Langres à Laon	Route	Chalindrey à Laon	Chalindrey ou Dijon à Laon	1043
Laon à Langres ?	Route	Laon à Chalindrey	Laon à Chalindrey ou Dijon	1043
Lorraine à Paris ABCD	Ambulant Paquet Paris passe Paris Banlieue Route	Nancy à Paris	Strasbourg ou Nancy à Paris	1084
Paris à Lorraine ABCD	Paquets de Paris à Strasbourg	Paris à Nancy	Paris à Nancy ou Strasbourg	1084
Lunéville à Paris ABCD	Paris passe Paris Route et banlieue	Strasbourg à Paris	Strasbourg à Paris	1086
Paris à Lunéville ABCD	Tout de Paris à Strasbourg ambulant balai Paris	Paris à Strasbourg	Paris à Strasbourg	1086
Metz à Paris 2° ABCD		Metz à Paris	Metz à Paris	1183
Paris à Metz 2° ABCD	Moselle, Sarre Etranger	Paris à Metz	Paris à Metz	1183
Nancy à Paris ABCD	Route et banlieue	Nancy à Paris	Nancy à Paris	1221
Paris à Nancy ABCD	Meurthe-et-Moselle	Paris à Nancy	Paris à Nancy	1221
Paris à Strasbourg 2° ABCD	Bas-Rhin et except. des Vosges	Paris à Strasbourg	Paris à Strasbourg	1303
Strasbourg à Paris 2° ABCD	Passe Paris	Strasbourg à Paris	Strasbourg à Paris	1303
Paris à Verdun	Except. de Meuse	Paris à Verdun	Paris à Verdun	1340
Verdun à Paris (n'existe plus depuis 1925)	Pas de retour	Retour av. Bar-le-Duc à Paris	Verdun à Paris	1340

Ligne 696 : Epernay à Paris	supprimé le 1-7-1934
» 896 : Château-Thierry à Paris	supprimé le 16-4-1934
» 953 : Dijon à Nancy 1 ^o	créé le 1-4-1914
	supprimé le 1-7-1934
» 971 : Epinal à Paris	créé le 1-3-1909
» 1043 : Langres à Laon	créé le 1-10-1912
	supprimé le 1-6-1932
» 1046 : Langres à Paris	créé le 1-7-1904
» 1080 : Longuyon à Nancy 1 ^o	créé le 1-12-1913
» 1086 : Lunéville à Paris	créé le 1-9-1908
	supprimé le 1-7-1934
» 1340 : Paris à Verdun	supprimé le ? ? 1927

REMARQUES IMPORTANTES SUR CERTAINS SERVICES

Paris à Château-Thierry N^o 896 :

C'est un petit parcours qui était effectué au voyage aller par 2 ou 3 agents seulement : mais au départ de Paris le personnel comprenait une brigade complète qui effectuait un service complet comme suit : départ de Paris à Château-Thierry par ce service, attente en gare, prenait au passage le Paris à Epernay jusqu'à Châlons-sur-Marne, attente en gare de Châlons du passage de Paris à Metz 1^o jusqu'à Strasbourg. Le retour s'effectuait sur Strasbourg Paris 1^o.

Paris à Epinal N^o 971

1. En période d'été : au départ de Paris ce service partait avec le train poste (Paris à Nancy-Paris à Strasbourg 2^o — Paris à Metz 2^o — Paris Lorraine) jusqu'à Nancy ; détaché, il prenait un train messagerie jusqu'à Blainville, puis un autre jusqu'à Epinal terminus. Parcours aller : Paris - Châlons-sur-Marne - Bar-le-Duc - Nancy - Blainville - Epinal.

2. En période d'hiver : il empruntait la ligne de Bâle et partait seul. Son parcours était le suivant : Paris, Troyes, Chaumont, Langres, Chalindrey, Port d'Atelier, puis reprenait la ligne de Nancy en queue de convoi. En tête de cette formation circulait le service de Dijon à Nancy 1^o.

Epinal à Paris N^o 971

En toute saison le retour s'effectuait par le Sud : Epinal, Port d'Atelier, Chalindrey, Langres où s'effectuait la jonction avec l'ambulant Belfort à Paris 2^o acheminé par Chaumont, Troyes, Paris avec train de messagerie.

Nancy à Longuyon 1^o 1080 :

Brigade restreinte, 4 agents. Tri de la Meurthe-et-Moselle fourni par le Paris à Nancy 2^o et de la Meuse fourni par Paris à Bar-le-Duc. Epinal à Paris :

(A suivre)

J. GAUTIER.

L'AUTOMATION

(Suite de l'article paru dans les numéros 4, 6, 7 et 9 à 11)

Liste des centres de chèques :

13900 Marseille	35900 Rennes	59900 Lille
20900 Ajaccio	38900 Grenoble	63900 Clermont-Fd
21900 Dijon	44900 Nantes	69900 Lyon
31900 Toulouse	45900 Orléans	35900 Rennes
33900 Bordeaux	51900 Châlons-s/Marne	76900 Rouen
49900 Montpellier	54900 Nancy	87900 Limoges

Enveloppes passe-partout.

Les machines TOSHIBA

Ces machines de fabrication japonaise servent, entre autre, à séparer le courrier rapide du courrier non-rapide. Elles fonctionnent à Marseille, à Lyon (2 modèles : 5 lignes ondulées et 4 lignes ondulées + Lyon gare + date), Metz, Bordeaux, Nice, Nantes, Clermont-Ferrand.

Sauf pour Lyon qui a le cachet à gauche, toutes les autres villes possèdent la flamme à 5 lignes à gauche et le cachet à droite.

On peut trouver ces cachets jumelés soit avec des M.T.E., soit avec des M.T.M. (pour Marseille).

Les fiches n° 26

Ces fiches de format 14 × 8,2 cm ou 15,2 × 12 cm, de couleur crème, sur bristol, servent dans les centres de tri à indiquer la destination des liasses de courrier. Dans les C.T.A. elles sont codées selon un code spécial. Il en faut quelques-unes pour la collection.

Les doubles indexations

En vue d'essais, le C.N.E.T. a soustrait avant sa mise en circulation, un certain nombre de plis déjà indexés par le centre d'Arcueil, pour les indexer grâce à une tête Bertin.

Ces indexations sont quelquefois exactes ou, plutôt, concordantes avec le changement de code.

— Pli du 5-2-74 indexation Arcueil 60057 (Paris 6) indexation Bertin 60057.

— Pli du 12-2-74 indexation Arcueil 99954, indexation Bertin 99954.

Par contre, je possède une dizaine de plis dont les indexations ne concordent pas.

— Pli du 22-3-74 Arcueil 99954 Bertin 99996.

— Pli du 3-4-74 Arcueil 00054 Bertin 99952.

— Pli du 7-4-74 Arcueil 00054 Bertin 60152, etc.

D'autre part, j'ai trouvé ces jours derniers une double indexation
Rue des Renaudes — Arcueil.

— Pli commercial originaire d'Asnières Chanzy (92) à destination
de Saint-Jean-de-la-Ruelle (45) :

indexation Arcueil : 99954 (machine 27)

indexation Paris 17 : 99954 (machine 18).

Voici maintenant, en conclusion, un « moyen » assez rapide pour
classer du courrier indexé. Cette méthode est valable pour un assez
grand nombre de plis (réponse à une annonce, récupération du cour-
rier commercial ou d'archives, etc.).

— Faire un tri général en isolant :

1) le **courrier dont l'indexation présente un start long** (Austerlitz I -
courrier hélas assez rare : durée d'utilisation 3 mois !).

2) le **courrier à start fixe** dont la date est comprise entre le début
de 1970 et la fin du mois de mai 1971 (Austerlitz II).

— Séparer ensuite le courrier à 0,30 F et celui à 0,50 F .

1) le **courrier affranchi à 0,50** et qui a été expédié après le 1-10-69
est originaire de Paris PLM.

2) le **courrier affranchi à 0,30** provient soit du centre d'Arcueil, soit
de celui de Clermont.

Pour l'affranchissement, considérer également les échelons de poids.
En effet, une lettre de 0,45 F est une lettre du deuxième échelon en
P.N.U., donc d'Arcueil ou de Clermont).

Pour Clermont-Ferrand, en fonction depuis juin 1971, le centre
indexe au départ le courrier des départements suivants : Puy-de-Dôme,
Allier, Cantal, Haute-Loire.

A l'arrivée, certains plis sont indexés là, la simple logique permet
de trier le courrier : un pli de Marseille, de Lyon ou de Bordeaux, etc.,
pour Clermont ou l'un des départements limitrophes, a été certaine-
ment indexé à l'arrivée, car il n'a pu passer par Arcueil.

Pour Arcueil en fonction depuis janvier 1971, le centre indexe le
courrier provenant des départements suivants : 75, 78, 91, 92, 93.

— Reprendre ensuite le courrier d'Arcueil car, pour ce centre, le tri
est un peu plus compliqué que pour Clermont.

— Trier les plis VVV, KKK, CCC. Ces indexations étant les plus
nombreuses, ce tri élimine déjà un certain nombre de plis. Il reste donc
du courrier indexé en « Alphanumérique » du courrier pour Paris, Lyon
et Marseille (que nous classerons à part) ainsi que du courrier dont
la date est postérieure au 1-8-73 indexé en code II et III.

Le code II en service du 1-8-73 au 9-3-74. Il préfigure le code dit « numérique » le start est flottant, VVV est devenu 000, KKK est devenu 999. De plus, nous trouvons 888 (cédex et B.P.).

Le code III en service à partir du 9-3-74 : le start est fixé sur 6 lignes. Nous trouvons toujours des 000, 999, 888 ainsi que des destinations complètement chiffrées (45400) de sorte que pour Paris nous avons 75008, pour Lyon 69003, etc.

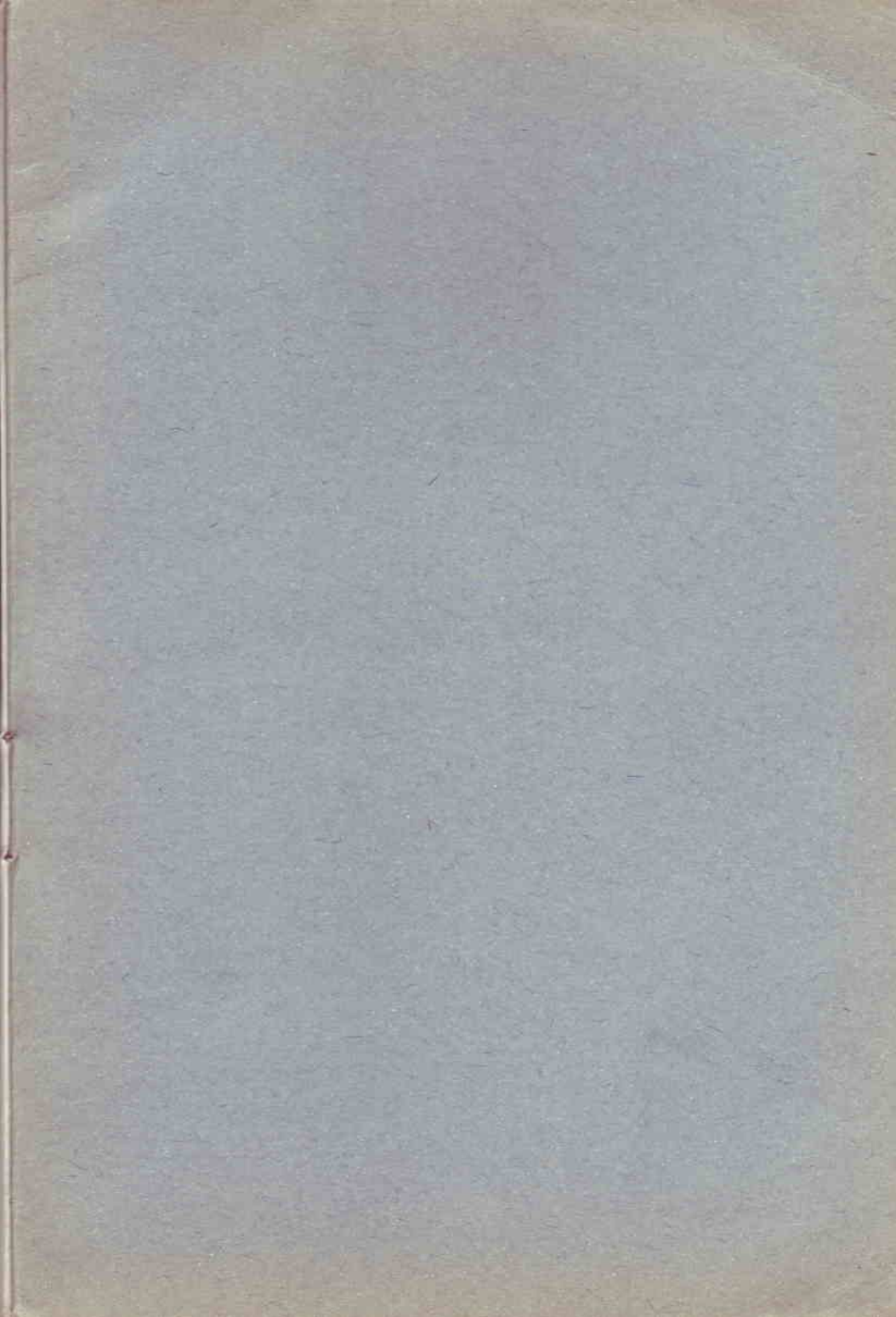
A ce jour (25-7-74) Clermont indexe toujours selon le code Arcueil II.

Pour **La Source** et **Paris 17** pas de problèmes non plus. Orléans n'indexe que du courrier originaire du Loiret, Paris 17 indexe du courrier de Paris.

Cette étude a été réalisée grâce aux renseignements fournis par le G.U.V.F., les journaux spécialisés (« Le monde des philatélistes » et « l'Echo de la timbrologie »), ainsi qu'avec l'aide de nombreux collectionneurs en automation.

B. LEFEVRE,
Orléans.







Ouvert tous les jours, sauf le Mardi,
du 1er Mai au 15 Octobre,
de 10 à 12 heures et 14 à 18 heures 30.